Le commerce et l'environnement en Amérique du Nord 05

30 NOVEMBRE ET 1ER DÉCEMBRE 2005

Troisième symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce : les investissements, la croissance et l'environnement

cec.org

Commission de coopération environnementale

AVERTISSEMENT **Le présent document renferme le résumé des rapports de recherche préparés en vue du *troisième Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce : les investissements, la croissance et l'environnement*, parrainé par le Secrétariat de la CCE. Les opinions et les vues exprimées de même que tout autre renseignement fourni dans le présent document sont ceux des auteurs, des critiques et des rapporteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de la CCE ou des gouvernements du Canada, du Mexique ou des États-Unis.**

Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
(514) 350-4300 f (514) 350-4314
info@cec.org / www.cec.org

Imprimé au Canada sur un papier fait de fibres recyclées post-consomation à 100%

Introduction

La Commission de coopération environnementale (CCE) a été créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), l'accord environnemental parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La CCE est composée du Conseil (qui regroupe les ministres de l'Environnement du Canada et du Mexique et l'administrateur de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, d'un Secrétariat et du Comité consultatif public mixte (le CCPM, formé de cinq membres du public provenant de chacune des trois Parties à l'ALÉNA). La Commission a été établie notamment pour examiner les craintes selon lesquelles la conclusion d'un accord commercial régional entre un pays en développement et deux pays industrialisés—le premier et le plus important accord commercial du genre—aurait d'importants effets néfastes sur l'environnement. On s'inquiétait en outre du fait que les entreprises chercheraient à s'établir sur les territoires où les lois environnementales sont plus souples ou les mesures d'application peu rigoureuses, ce qui donnerait lieu à un « nivellement par le bas » des normes environnementales et de l'application des lois environnementales.

En 1999, dans le cadre de ses efforts visant à éliminer ces inquiétudes, le Conseil a établi que la CCE organiserait un symposium bisannuel pour évaluer les liens entre le commerce et l'environnement. Plutôt que de faire appel uniquement à ses ressources internes pour réaliser ces évaluations, la CCE a choisi de lancer un appel public de documents de recherche; le choix des documents présentés est fait par un groupe consultatif multidisciplinaire trinational. Le premier symposium a eu lieu à Washington, DC, en 2000, en collaboration avec la Banque mondiale; le deuxième a eu lieu à Mexico, au Mexique, en association avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le troisième symposium, qui fait l'objet du présent document, a eu lieu à l'automne 2005 en association avec Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada. Chacun de ces symposiums a réuni entre 200 et 300 intervenants et spécialistes des secteurs du commerce et de l'environnement qui ont eu l'occasion de prendre connaissance et de discuter des conclusions des études effectuées par des chercheurs indépendants sur divers sujets se rapportant aux effets du commerce sur l'environnement en Amérique du Nord. Les trois symposiums ont donné lieu à la présentation de plus de 50 rapports, de même qu'à la définition et à l'amélioration d'un cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA (pour la liste, voir la bibliographie annotée sur le CD).

Le troisième Symposium marque un tournant historique. Les conclusions de l'examen décennal des activités de la CCE, effectué par un comité indépendant, ont été présentées au Conseil en 2004. Les auteurs du rapport critiquaient notamment le manque de collaboration entre la CCE et les organismes commerciaux compétents dans le cadre des activités de la Commission du libre-échange créée en vertu de l'ALÉNA (tel que prévu au paragraphe 10(6) de l'ANACDE). Afin d'accroître la capacité des trois pays de déterminer et de résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce, de solidifier les liens entre la CCE et la Commission du libre-échange et de donner une orientation plus précise aux activités de la CCE, les Parties ont revitalisé le groupe de travail constitué en vertu du paragraphe 10(6) et défini un plan stratégique relatif aux liens entre l'environnement et le commerce.

Ce groupe de travail participe désormais à la mise en œuvre des programmes de la CCE dans les domaines du commerce et de l'environnement, afin de faciliter l'élaboration de politiques commerciales, économiques et environnementales utiles à tous les pays pour atténuer les problèmes définis dans les examens environnementaux et améliorer les avantages que présentent ces politiques pour l'environnement. Le nouvel intérêt des responsables du commerce pour les activités de la CCE se reflète dans la participation de l'*Office of the US Trade Representative* (Bureau du représentant commercial des États-Unis) et de Commerce international Canada aux activités du groupe consultatif constitué dans le cadre du troisième Symposium. Il se reflète également dans le partenariat établi entre Commerce international Canada, Affaires étrangères Canada et la CCE en vue de l'organisation d'une consultation publique sur les évaluations environnementales que fait le Canada des accords de promotion et de protection des investissements étrangers. Comme cette consultation publique a eu lieu immédiatement après le Symposium, les personnes qui y ont participé avaient de meilleures connaissances au sujet des enjeux importants relatifs au commerce et à l'environnement.

Les symposiums d'évaluation des effets du commerce sur l'environnement constituent une étape importante de la réalisation du mandat de la CCE, à savoir surveiller de façon permanente les effets de l'ALÉNA sur l'environnement. L'ALÉNA est le seul accord commercial à faire l'objet d'un processus de consultation et d'analyse publiques, et ces activités vont parfaitement dans le sens des orientations de l'ANACDE et de la CCE relatives à la transparence et à la participation du public, la Commission servant de centre d'information et de communication sur les effets du commerce sur l'environnement.

En conclusion, nous tenons à remercier, en plus du Conseil, Commerce international Canada, Affaires étrangères Canada et Hydro-Québec pour leur participation financière au Symposium.

Chantal Line Carpentier
Chef de programme, Environnement, économie et commerce de la CCE

ALLOCUTION DE WILLIAM V. KENNEDY, DIRECTEUR EXÉCUTIF DE LA CCE

Bonjour, *Buenos Dias, Good Morning*! Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au troisième Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce.

Je veux profiter des quelques minutes qui me sont accordées ce matin pour placer cet événement dans un contexte plus global et souligner l'importance de votre participation, au cours des deux prochains jours, aux travaux de la Commission de coopération environnementale. Comme la majorité d'entre vous le savez probablement déjà, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, l'ANACDE, est, à bien des égards, un complément important à l'Accord de libre-échange nord-américain adopté en 1994. Si les dispositions environnementales de l'ALÉNA sont reconnues (du moins dans le milieu du commerce), l'ANACDE et la Commission mise sur pied pour faciliter le respect de ses dispositions—la CCE—représentent un engagement tout aussi fort de la part du Canada, du Mexique et des États-Unis à garantir que le libre-échange et la modification de la structure des échanges, des mouvements de capitaux, des investissements privés, de la production et des transports qui en découlent n'auront pas d'effets néfastes sur notre environnement.

Voilà un engagement ambitieux. Nous venons de célébrer le dixième anniversaire de notre association dans le cadre de l'ALÉNA et de nombreuses analyses font état de l'efficacité de nos activités, tant en ce qui a trait à l'environnement de l'Amérique du Nord qu'à la façon dont les trois pays s'attachent à réaliser les nobles objectifs de l'ANACDE. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas d'une mince tâche. C'est ce qui nous amène tous ici. Aujourd'hui et demain, nous examinerons deux grandes questions. Première question : Quels sont les effets environnementaux des mesures liées aux investissements contenues dans les accords commerciaux, notamment le Chapitre 11 de l'ALÉNA, ou encore des accords d'investissement eux-mêmes, comme les accords canadiens sur la promotion et la protection des investissements étrangers (que nos partenaires de Commerce international Canada décriront ce midi et qui feront l'objet d'une consultation demain)?

La deuxième question est la suivante : En Amérique du Nord, a-t-on dissocié les pressions environnementales de la croissance économique? Autrement dit, est-ce que les effets environnementaux augmentent au même rythme, plus lentement ou plus rapidement que le PIB de chaque pays? Nous examinerons les preuves empiriques de l'existence d'un lien. Aussi, à l'occasion de la séance 1B, qui aura lieu ce matin, nous examinerons les facteurs du marché qui favorisent la dissociation de ces deux éléments. Il convient de remercier le Canada, le Mexique et les États-Unis, qui contribuent à l'établissement d'un cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales du commerce et facilitent la participation du public aux activités qui, comme ce symposium, visent à examiner les effets de l'ALÉNA sur l'environnement. Le processus défini par la CCE ne constitue pas le seul moyen d'évaluer les effets du commerce sur l'environnement. Je crois cependant qu'il peut aider à mettre davantage l'accent sur la participation de la société civile aux évaluations plutôt que sur l'examen des méthodes utilisées et des hypothèses. Je tiens à remercier tout particulièrement Commerce international Canada, qui a su reconnaître que le Symposium est une activité importante qui permet d'informer et de consulter la population au sujet des liens complexes entre l'environnement et les accords sur le commerce et les investissements.

J'ai dit tout à l'heure que l'ALÉNA et la CCE existent depuis maintenant dix ans. Un examen de nos objectifs initiaux a révélé que nous n'avions pas réussi à établir une collaboration de haut niveau entre les responsables du commerce et de l'environnement des trois pays. Un comité indépendant d'examen des dix premières années a conclu que, « [u]ne décennie après la négociation de l'ANACDE… les Parties continuent dans une large mesure à établir leurs politiques commerciales et environnementales séparément plutôt que par l'intermédiaire de la CCE. Il en résulte, notamment, qu'elles ne sont pas toujours en mesure de prévoir—et, ainsi, de prévenir—les problèmes environnementaux associés à l'intensification des échanges commerciaux et au développement économique. »

Je suis ravi de voir que, en quelque sorte, ce symposium amorce une nouvelle ère de collaboration entre les responsables du commerce et de l'environnement des trois pays. Des représentants commerciaux du Canada et des États-Unis faisaient partie de notre groupe consultatif (voir la liste des membres sur le CD), ce qui constitue une première manifestation de la revitalisation des relations entre la CCE et les responsables de l'environnement et du commerce. Il convient également de mentionner que le Conseil de la CCE—réunissant le plus haut responsable de l'environnement de chaque pays—a accepté l'an dernier d'élaborer un plan stratégique sur les liens entre le commerce et l'environnement. Ce plan stratégique, qui est inclus dans la trousse des délégués, répond aux principales critiques du public au sujet de nos activités d'évaluation. Nous croyons que le plan facilitera l'amélioration des relations de travail entre la CCE et la Commission du libre-échange et qu'il sensibilisera davantage les responsables du commerce et de l'environnement aux travaux entrepris par la CCE et en vertu de l'ANACDE. Nous ne sommes pas sans savoir que, pendant que nous discutons, des dizaines de milliers de personnes sont réunies tout près d'ici pour assister aux discussions des Parties au Protocole de Kyoto adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Je ne sais pas exactement quelle image cela donne de notre organisation—je pense toutefois qu'il est tout à fait remarquable que plus de 200 personnes se soient inscrites au Symposium, compte tenu de la concurrence. Sur une note plus sérieuse, il faut souligner que, outre le communiqué final, l'événement donnera lieu à des manifestations populaires et à des activités parallèles où les participants allégueront que les gouvernements font la sourde oreille. À cet égard, je dois attirer votre attention sur une autre caractéristique unique de l'ANACDE. La transparence et la participation du public sont au cœur de l'application de cet accord. Dans cet esprit, un grand nombre d'entre vous a participé, hier, à une assemblée publique présidée par le Comité consultatif public mixte de la CCE. Ce comité est chargé de fournir des avis à notre Conseil et d'informer le Secrétariat sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE. Pour s'acquitter de son mandat, le CCPM organise notamment des assemblées publiques comme celle d'hier. Le Comité établit un lien direct avec le public, ce qui contribue à améliorer la transparence et l'imputabilité de notre organisation.

Avant de conclure, je dois profiter de l'occasion pour remercier chacun et chacune d'entre vous pour votre engagement et votre travail acharné. Vos efforts, ainsi que cette réunion, constituent un autre pas vers l'adoption de mesures plus concrètes dans le cadre du débat sur les liens entre le commerce et l'environnement. Permettez-moi de remercier également les présidents et les critiques de chaque séance, qui ont accepté de participer au symposium malgré leur emploi du temps très chargé. Enfin, je m'en voudrais de ne pas remercier les membres du groupe consultatif du Symposium. Vous les croiserez tout au long de l'événement, certains agissant comme présidents de séance, d'autres comme présentateurs, d'autres encore comme critiques. Vous trouverez la liste des membres et le nom de leur organisation dans votre trousse d'information. Je demanderais aux membres du groupe consultatif, qui sont assis au premier rang, de se lever pour que nous puissions les applaudir chaleureusement pour leur participation (bénévole). Le groupe consultatif a examiné et sélectionné les communications qui seront présentées lors du Symposium.

Mesdames et Messieurs, nous ne devons jamais oublier que les politiques les plus efficaces, qu'elles se rapportent à l'environnement ou au commerce, doivent être élaborées en toute transparence et en collaboration avec la société civile. À cette fin, le troisième Symposium—le premier qui est organisé au Canada—constitue déjà une réalisation remarquable. Le contenu et l'utilité du Symposium dépendent non pas des gouvernements ou de la CCE, mais de vous, les participants. C'est votre symposium. En terminant, je tiens à remercier nos collègues d'Hydro-Québec, qui commanditent la réception de ce soir, au cours de laquelle nous aurons le plaisir d'entendre le ministre de l'Environnement du Québec, M. Thomas Mulcair. Nous sommes ravis qu'Hydro Québec ait accepté de fournir son soutien et que le secteur privé participe plus activement à nos activités. Permettez-moi maintenant de vous présenter Jane Gardner, gestionnaire et conseillère juridique, programmes d'assainissement et programmes environnementaux d'entreprise de la General Electric Company, et présidente du CCPM en 2005 [l'allocution de Madame Gardner se trouve sur le CD].

APERÇU DU CONTENU DU RAPPORT

Le présent document renferme un résumé des séances organisées dans le cadre du Symposium, tel que fourni par les critiques et les rapporteurs de chaque séance, de même qu'un sommaire du contenu de chaque communication présentée. Le texte intégral des communications, dans la langue d'origine, ainsi que les présentations PowerPoint connexes se trouvent sur le CD. D'autres documents, comme l'ordre du jour, la liste des participants, l'allocution de la présidente du CCPM, la demande de communications et la composition du groupe consultatif, entre autres, se trouvent sur le CD ou sur le site Web de la CCE, à l'adresse ⁘cec.org/symposium⁘.

CONTENU DU CD

- **Ordre du jour Symposium**
- **Liste des participants**
- **Demande de communications**
- **Membres du groupe consultatif**
- **Mot de la présidente du CCPM**
- **Plan stratégique relatif aux liens entre l'environnement et le commerce**
- **Bibliographies annotées sur le commerce et l'environnement**
- **Communications présentées au Symposium, dans leur langue d'origine**
- **Présentations PowerPoint faites lors du Symposium**
- **Compte rendu de la séance publique du CCPM**
- **Matériel relatif à l'atelier dirigé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada**
  - **Ordre du jour**
  - **Liste des participants**
  - **Présentation**
  - **Compte rendu**

SÉANCES

Séance 1A : La croissance économique et l'environnement en Amérique du Nord, avant et après l'ALÉNA 8

Séance 1B : Les facteurs du marché qui déterminent la croissance durable 15

Déjeuner-débat : Évaluations environnementales des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers 17

Séance 2A : Est-ce que les politiques ont entraîné une amélioration du comportement des investisseurs étrangers du point de vue de l'environnement? 18

Séance 2B : Transfert de technologies et de pratiques commerciales écologiques 23

Séance 2C : Les règles et les institutions de l'ALÉNA et la capacité des parties à l'ALÉNA de dissocier croissance économique et changement environnemental 28

SÉANCE 1A : **LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT EN AMÉRIQUE DU NORD AVANT ET APRÈS L'ALÉNA**

■ **Introduction : La croissance économique avant et après l'ALÉNA**
Scott Vaughan, directeur, Unité du développement durable et de l'environnement, Organisation des États américains

■ **Les répercussions de l'ALÉNA sur l'efficacité énergétique et environnementale au Mexique**
David Stern, professeur, *Rensselaer Polytechnic Institute*

■ **Effets de l'ALÉNA de nature réglementaire et concurrentielle sur la responsabilité et les performances environnementales de l'industrie mexicaine**
Priscilla Wisner, professeure, Université du Montana
Marc Esptein, professeur, Université Rice

■ **Effet d'échelle, impact de la technologie et effet de composition dans le secteur agricole mexicain : influence de l'ALÉNA et du cadre institutionnel**
Silvina J. Vilas-Ghiso, assistante à la recherche, *Environmental Change Institute*, Université d'Oxford
Diana M. Liverman, directrice, *Environmental Change Institute*, Université d'Oxford

CRITIQUE : Arik Levinson, Professor, *Georgetown University*
RAPPORTEUR : Scott Vaughan

■ Introduction : La croissance économique avant et après l'ALÉNA

Scott Vaughan

- **La valeur en dollars des exportations du Mexique vers les États-Unis et le Canada a plus que doublé entre 1993 et 2002.**
- **Les échanges commerciaux (total des exportations et des importations) entre le Mexique et ses partenaires de l'ALÉNA ont augmenté, passant de 25 % du PIB mexicain en 1993 à 51 % en 2000.**
- **La croissance des échanges commerciaux a ralenti depuis 2000, mais le commerce entre le Mexique et ses partenaires de l'ALÉNA compte tout de même pour plus de 38 % de son PIB (2002).**

Selon certaines estimations, on peut attribuer à l'ALÉNA entre 3 et 50 % de l'augmentation des importations des États-Unis en provenance du Mexique après 1993, de même que l'accélération de la diversification (de l'agriculture à la fabrication et aux services). D'autres études indiquent que les réductions tarifaires entrées en vigueur en 1986 lorsque le Mexique a adhéré au GATT, de même que la dévaluation du peso, en 1994, expliquent les changements observés après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA.

Les répercussions de l'ALÉNA sur l'efficacité énergétique et environnementale au Mexique

David I. Stern

Avant l'inclusion du Mexique à l'ALENA, les prédictions quant aux effets du nouvel accord sur l'environnement mexicain étaient on ne peut plus variées; certains analystes étaient très pessimistes d'autres, très optimistes. Ce document examine les effets de l'ALÉNA sur la consommation énergétique et les émissions de polluants atmosphériques dans les trois pays. Nous tentons de répondre aux questions suivantes :

- **Est-ce que l'ALÉNA a donné lieu à une convergence ou à une divergence des indicateurs des émissions, de l'éco-efficacité et des technologies de réduction des émissions au Canada, au Mexique et aux États-Unis?**
- **Est-ce que l'ALÉNA a entraîné une rupture de la structure en ce qui concerne la tendance des divers indicateurs?**

L'analyse comporte trois étapes : calcul des divers indicateurs de l'éco-efficacité, analyse de la convergence au moyen des tendances établies et détermination des ruptures structurelles dans la série. Quatre paramètres sont pris en compte—énergie, émissions atmosphériques de carbone, de soufre et de NO_x—pour établir deux types d'indicateurs : émissions ou intensité énergétique (divisée par le PIB) pour mesurer l'effet de composition et l'impact de la technologie sur la qualité de l'environnement, et énergie ou intensité des émissions (divisée par la population du pays) pour mesurer l'effet d'échelle (attribuable à l'augmentation de l'activité économique), l'effet de composition (attribuable à la spécialisation des échanges, le total des extrants demeurant constant), et l'impact des technologies (attribuable à la combinaison des intrants et des changements technologiques). Deux autres indicateurs sont également utilisés : état des technologies de réduction des émissions de soufre et amélioration de l'éco-efficacité.

La méthode utilisée ne permet pas de déterminer les changements qui sont attribuables à l'ALÉNA et ceux qui ne le sont pas; par contre, elle permet d'établir si l'amélioration de la qualité de l'environnement et de l'éco-efficacité a été plus rapide au Mexique depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et s'il y a une plus grande convergence du Mexique avec le Canada et les États-Unis qu'avant l'ALÉNA.

Les résultats montrent que les prédictions extrémistes qui avaient été faites au sujet des répercussions de l'ALÉNA ne se sont pas concrétisées. On a plutôt observé la poursuite des tendances amorcées avant l'entrée en vigueur de l'Accord, voire une légère augmentation dans certains cas, mais rien d'alarmant. Dans les trois pays, de nombreux éléments montrent une convergence des quatre indicateurs de l'intensité vers une diminution de l'intensité. Si, dans un premier temps, on constate une augmentation de l'intensité dans certains secteurs au Mexique, après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, cette intensité diminue. Les émissions de soufre et de NO_x calculées par habitant semblent également converger, mais ce n'est pas le cas de la consommation énergétique et des émissions de carbone. En fait, dans ces deux derniers cas, on observe une légère tendance à la hausse. Les trois pays modernisent les technologies qu'ils utilisent pour améliorer le rendement énergétique et réduire les émissions de soufre, mais les signes de convergence sont peu nombreux et l'ALÉNA n'a aucun effet sur le partage des technologies. La consommation énergétique totale et les émissions de carbone ont augmenté avant et après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et les émissions totales de NO_x ont augmenté au Mexique. Seules les émissions totales de soufre diminuent dans les trois pays. Depuis 1994, il ne semble y avoir eu aucune rupture dans la structure des données. En conclusion, l'intensité de la consommation énergétique et des émissions de carbone et de soufre (par dollar de PIB) diminue dans les trois pays, l'intensité des émissions de NO_x diminue au Canada et aux États-Unis, mais elle augmente au Mexique; dans les trois pays, les émissions de soufre par habitant

diminuent tandis que la consommation énergétique et les émissions de carbone par habitant augmentent; les émissions de NO_x par habitant augmentent au Mexique, mais on a récemment observé le début d'une tendance à la baisse. L'analyse ne montre pas clairement que l'ALÉNA a permis d'améliorer la qualité de l'environnement au Mexique, mais elle n'indique pas non plus que l'Accord a entraîné une détérioration de la situation, ni qu'il a permis d'améliorer la qualité de l'environnement aux États-Unis. Selon les résultats obtenus, les technologies évoluent plus lentement au Mexique qu'au Canada et aux États-Unis. Les effets néfastes sur l'environnement sont surtout attribuables à la croissance démographique, ce qu'on ne peut attribuer directement à l'ALÉNA.

■ Effets de l'ALÉNA de nature réglementaire et concurrentielle sur la responsabilité et les performances environnementales de l'industrie mexicaine

Priscilla S. Wisner et Marc J. Epstein

Cette étude vise à établir des liens conceptuels et théoriques entre l'ALÉNA et les pratiques des usines de fabrication du Mexique qui peuvent avoir une incidence sur la performance environnementale. L'ALÉNA a eu pour effet, entre autres, d'augmenter la pression exercée sur les autorités mexicaines pour qu'elles améliorent l'efficacité de leur réglementation environnementale et d'élargir les perspectives d'échanges commerciaux entre le Mexique, le Canada et les États-Unis. On pourrait s'attendre à ce que l'adoption de règlements plus sévères incite les entreprises à améliorer leur rendement industriel—l'« hypothèse de l'effet Porter ». Selon cette hypothèse, les entreprises adoptent des mesures et utilisent des ressources lorsque les avantages connexes sont plus importants que les coûts. Les entreprises qui sont soumises à de fortes pressions réglementaires sont davantage susceptibles de réglementer elles-mêmes leurs activités, puisque la faible performance environnementale suppose un plus grand nombre d'inspections, des amendes, voire la fermeture d'usines dans les cas où les normes réglementaires ne sont pas respectées. Il pourrait en outre être avantageux pour l'entreprise de réduire sa production de déchets et d'autres coûts environnementaux. Cependant, les pressions exercées par les partenaires commerciaux et les attentes de ces derniers pourraient également pousser les entreprises à améliorer leur performance environnementale. Nous avons évalué la validité des hypothèses suivantes :

- **Les entreprises qui sont soumises aux plus fortes pressions réglementaires adoptent davantage de mesures de gestion de l'environnement, tandis que celles qui sentent moins de pressions sont moins proactives.**
- **On s'attend à ce que les entreprises mexicaines qui exportent au Canada et aux États-Unis soient plus soucieuses de l'environnement que celles qui vendent leurs produits uniquement au Mexique.**
- **Les installations affichant la meilleure performance sont celles qui ont adopté un plan exhaustif de gestion environnementale, tandis que celles qui affichent la pire performance sont les moins efficaces en ce qui a trait à la planification.**

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons utilisé les données concernant 221 usines de fabrication du Mexique choisies en 1995 parmi les quatre groupes d'industries qui sont responsables, selon les estimations, de 75 à 95 % de toute la pollution industrielle au Mexique; ces usines se trouvaient dans les principaux couloirs industriels du Mexique. Les usines étaient réparties selon les secteurs industriels suivants : alimentation (27 %), produits chimiques (26 %), minéraux non métalliques (21 %), et métaux (26 %). Les grandes usines employant plus de 250 personnes constituaient 29 % de l'échantillon et celles qui comptaient moins de 100 employés, 39 %.

La vérification des deux premières hypothèses démontre que l'effet de la réglementation et l'incidence celui des pressions commerciales sont largement associés à la responsabilité environnementale des industries. L'entrée en vigueur de l'ALÉNA a poussé le gouvernement mexicain à appliquer une réglementation environnementale plus stricte; il a notamment mis sur pied des organismes de surveillance plus efficaces, adopté de nouveaux règlements et défini des mesures visant une application plus uniforme de la réglementation environnementale. Un contexte réglementaire plus strict pousse les entreprises à se conformer aux lois à défaut de quoi elles s'exposent à des pénalités, des amendes voire des fermetures d'usines. Cependant, il a été démontré que, théoriquement, les pressions commerciales ont un plus grand impact que les pressions réglementaires et qu'elles favorisent une plus grande responsabilité environnementale. Les pressions exercées par les consommateurs sont donc un incitatif plus efficace que la réglementation lorsqu'il s'agit de la gestion de la performance environnementale des industries, lorsque les consommateurs se trouvent dans des pays où les normes et la culture environnementales sont mieux ancrées. En ouvrant de nouvelles possibilités d'exportation, l'ALÉNA a créé un environnement concurrentiel amenant les entreprises mexicaines à être plus responsables sur le plan environnemental. Comme ces entreprises veulent exporter au Canada et aux États-Unis, deux pays dont la culture environnementale est plus développée, elles doivent être plus sensibles aux besoins des consommateurs de ces marchés. Le rapport démontre donc, de manière concrète et théorique, l'existence d'un lien entre l'ALÉNA et l'amélioration de la performance environnementale des industries mexicaines. Ces conclusions soutiennent la tendance vers une plus grande écologisation de la chaîne d'approvisionnement.

La vérification de la troisième hypothèse confirme que le niveau de responsabilité environnementale des entreprises est associé de façon positive et importante à la performance environnementale.

Effet d'échelle, impact de la technologie et effet de composition dans le secteur agricole mexicain : influence de l'ALÉNA et du cadre institutionnel

Silvina J. Vilas-Ghiso et Diana M. Liverman

Onze ans après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les effets sur l'environnement de la libéralisation des échanges de produits agricoles au Mexique demeurent une source de controverse, et sont étudiés depuis peu et encore mal compris. Le présent document vient s'ajouter à une documentation peu abondante (mais qui s'étoffe progressivement) dans laquelle on examine les tendances en matière d'utilisation des intrants par le secteur agricole mexicain depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, parmi les exploitants de fermes collectives ou industrielles, ainsi que l'incidence du cadre institutionnel national et multilatéral.

Dans le présent document, pour évaluer l'impact de la libéralisation des échanges, nous décomposons les données sur la production agricole post-ALÉNA selon les trois façons dont la croissance économique influe sur l'environnement, à savoir l'effet d'échelle, l'impact de la technologie et l'effet de composition. Dans le secteur de l'agriculture, l'effet de composition est évalué en fonction de la sélection des récoltes, par exemple, la production céréalière par rapport à la production horticole. L'impact de la technologie agricole est mesuré en fonction de l'utilisation d'engrais; il existe des données globales fiables à ce sujet. Les conclusions concernent les fermes industrielles—de grandes entreprises agricoles situées dans le nord du Mexique, qui sont axées sur les exportations, utilisent des méthodes d'agriculture intensive et exploitent surtout des terres irriguées—et les agriculteurs communautaires (*ejido*)—de petits producteurs établis dans le Sud du Mexique qui exploitent des terres non irriguées dont le sol est moins fertile. Chez les agriculteurs industriels, la tendance vers la spécialisa-

tion des cultures où on privilégie la production horticole et les importantes améliorations technologiques semblent avoir entraîné une diminution de l'utilisation d'engrais, bien que cette diminution ne soit pas suffisante pour contrebalancer l'augmentation de l'utilisation d'engrais générée par l'augmentation de la production agricole —l'effet d'échelle. Chez les agriculteurs communautaires, l'augmentation de la production et le recours à la spécialisation dans les cultures céréalières intensives contribuent de la même façon à un accroissement du nombre de terres cultivées. Les progrès technologiques pourraient contrebalancer les effets d'échelle et de composition, mais ils ne sont pas encore suffisamment importants; par conséquent, les impacts environnementaux globaux sont plus marqués.

Dans le cadre de nos analyses du cadre institutionnel environnemental et des plans de développement rural, nous constatons que, dans certains cas, les points faibles des institutions ont atténué les répercussions positives de la technologie et des effets de composition, c.-à-d. qu'il existe une tendance vers une plus grande utilisation des engrais, des pesticides et des systèmes d'irrigation. En améliorant la coordination et l'observation des lois et règlements concernant les pesticides, les engrais et les substances toxiques, on pourrait favoriser une réduction de l'utilisation de ces produits.

Réaction d'Arik Levinson, critique, séance 1A

Pour évaluer les liens entre la croissance économique et l'environnement avant et depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les auteurs des trois rapports présentés examinent respectivement la consommation énergétique et l'éco-efficacité dans les trois pays, les effets réglementaire et concurrentiel, ainsi que l'effet d'échelle, l'effet de composition et l'impact de la technologie dans le secteur agricole mexicain. Toutes ces façons de faire permettent sans contredit un examen adéquat du problème, mais j'aimerais ajouter une autre perspective.

La croissance économique influe sur l'environnement de trois façons : (1) effet d'échelle, (2) effet de composition et (3) impact de la technologie. Comme l'effet le plus direct de l'ALÉNA est l'effet de composition, je propose :

1. de distinguer les industries en fonction de l'intensité de la pollution;
2. d'examiner les structures des échanges États-Unis-Mexique-Canada, afin de déterminer si la gamme des exportations mexicaines a entraîné une augmentation de la pollution.

Rapporteur pour la séance 1A : Scott Vaughan

Trois documents très intéressants et complémentaires ont été présentés lors de cette séance, soit ceux de David Stern, Priscilla Wisner et Silvina Vilas-Ghiso. Dans son commentaire, Arik Levinson a créé un lien intéressant entre les trois documents. Plutôt que de résumer les documents et le commentaire, je vais examiner trois questions qui ressortent des rapports et des discussions :

- **la portée et la fiabilité des données;**
- **la détermination des facteurs de changement environnemental et l'établissement d'une distinction entre les corrélations et la causalité;**
- **questions liées à la méthodologie, plus particulièrement la façon de distinguer l'effet d'échelle, l'effet de composition et l'impact de la technologie dont il est question dans le document de Silvina Vilas-Ghiso.**

Je parlerai d'abord des données, un sujet qui a été abordé dans le cadre de plusieurs séances hier et aujourd'hui. À l'évidence, pour bien comprendre les changements qui s'opèrent et garantir le respect des règlements, il faut des données fiables. Des participants au Symposium ont dit que la collecte de données coûte cher, mais qu'elle est essentielle à l'élaboration de politiques rationnelles. Ils ont également soulevé plusieurs problèmes et préoccupations concernant les données :

- **Les ensembles de données de l'*Industrial Pollution Projection System* (Système de projection de la pollution industrielle) de la Banque mondiale sont encore utilisés par un grand nombre de chercheurs, mais comme les données datent de près de dix ans, on peut s'interroger sur leur utilité.**
- **Plusieurs conférenciers ont fait état de l'existence de données de plus en plus nombreuses obtenues au moyen de sondages et de questionnaires. Des questions ont cependant été soulevées à propos de la fiabilité et la comparabilité des données à déclaration volontaire. En outre, en raison du caractère confidentiel de ces données, on ne connaît pas, dans la majorité des cas, la taille de l'entreprise.**
- **Certaines inquiétudes ont été exprimées au sujet de la mesure dans laquelle les données ont été regroupées. Par exemple, les données nationales ne tiennent pas compte des problèmes environnementaux au niveau local : l'incidence élevée de l'asthme chez les enfants mexicains peut en être un exemple.**
- **Certains ensembles de données suscitent des préoccupations, notamment les indices de pauvreté 2002 pour le Mexique, établis par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Banque mondiale, ainsi que l'utilité des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur l'utilisation d'engrais pour évaluer les changements de composition dans les extrants agricoles.**

J'aimerais faire deux suggestions : premièrement, que les ministères nationaux de l'Environnement, par l'entremise de la CCE, améliorent la nature, la comparabilité et la fiabilité des données et deuxièmement, que la CCE devienne un centre d'accès aux données. Des progrès ont été réalisés dans le cadre du programme de travail de la CCE en ce qui a trait à l'utilisation des données provenant d'autres programmes—y compris les données sur les substances toxiques incluses dans les registres des rejets et transferts de polluants, les données du programme de gestion rationnelle des produits chimiques et les indicateurs de la santé des enfants—pour évaluer les liens entre le commerce et l'environnement, mais on n'a pas exploité le plein potentiel de ces données.

La deuxième question importante se rapporte aux éléments communs de la performance environnementale dans les trois pays, comparativement aux effets de l'ALÉNA. Comme l'a souligné Arik Levinson, le document de David Stern illustre plusieurs domaines de convergence dans les indices de la qualité de l'air au Canada, au Mexique et aux États-Unis. M. Stern dit cependant que, compte tenu de l'existence de nombreux facteurs de changement, les effets propres à l'ALÉNA ne sont pas clairs. On ne peut établir de lien de cause à effet.

Par contre, le rapport de Priscilla Wisner examine l'importance relative de la réglementation en ce qui concerne la performance environnementale des usines, comparativement à la concurrence et à l'ALÉNA. Madame Wisner mentionne dans son document, comme elle l'a également fait dans le cadre de discussions, que les chaînes d'approvisionnement des industries, les liens interentreprises, l'impact de la conception en fonction du cycle de vie et la responsabilité sociale des entreprises sont tous des éléments importants qui déterminent la performance environnementale. Il faut maintenant savoir comment l'ALÉNA a influé sur ces systèmes de gestion et ce qui se serait produit si cet accord n'avait jamais été négocié.

La troisième question est d'ordre méthodologique. Le document de Silvina Vilas-Ghiso examine un secteur que les participants considèrent comme essentiel au Mexique : l'agriculture. On observe d'importants changements dans l'utilisation du sol : les agriculteurs passent des cultures sur sol non irrigué aux cultures irriguées et utilisent de plus grandes quantités d'engrais et de pesticides. Au cours de la discussion, des participants ont suggéré que les analyses portent également sur la production biologique.

Arik Levinson suggère ce qui est à mon avis, une façon très intéressante et pragmatique d'examiner les changements dans la composition.

1. Nous pourrions évaluer l'intensité de la pollution par unité de production ou selon la valeur en dollars. L'important c'est d'établir un classement relatif des industries. Pour ce faire, les chercheurs peuvent utiliser les ensembles de données de 1994 compilés par la Banque mondiale ou d'autres données.

2. En tenant compte du classement relatif, nous pourrions examiner les changements au niveau des exportations du Mexique vers les États-Unis et vers le Canada, puis multiplier les exportations, industrie par industrie, par la cote de chacune.

3. Nous obtenons ainsi une série chronologique de l'intensité de la pollution prévue au Mexique, en fonction des exportations. De telles données peuvent aider à dissocier les effets de composition des exportations sans tenir compte des innovations technologiques et des mesures de réduction de la pollution.

4. Il s'agit de toute évidence de données stylisées, car si la pollution prévue augmente plus rapidement que les exportations, on pourra penser que les changements au niveau de la composition ont entraîné le déplacement d'industries polluantes des États-Unis et du Canada vers le Mexique. Par contre, si la tendance inverse se concrétise, cela pourrait indiquer une tendance vers une production moins polluante au Mexique. Même si cette approche doit être étoffée (voir également le nouvel ouvrage de Claudia Schatan – on trouvera plus de renseignements sur ce document dans la section relative à la séance 2A), la suggestion relative au portail de données pourrait être très utile à la CCE à cet égard.

Un dernier commentaire : je suggère que les études de la CCE sur l'énergie renouvelable s'accompagnent de travaux sur les énergies non renouvelables, y compris un examen des incitatifs financiers et autres utilisés dans ce secteur.

SÉANCE 1B: **LES FACTEURS DU MARCHÉ QUI DÉTERMINENT LA CROISSANCE DURABLE**

■ **Le point de vue de l'industrie**
Daniel Gagnier, vice-président principal, Alcan

■ **Le point de vue des organisations non gouvernementales**
Ken Ogilvie, directeur général, Pollution Probe

■ **Le point de vue des gouvernements**
Mike Wilson, directeur général, Direction de la politique stratégique, Environnement Canada

RAPPORTEURE : *Lilia Domínguez-Villalobos*, professeure, *Universidad Nacional Autónoma de México*

Contrairement aux autres, cette séance, présidée par Mark Linscott, adjoint au délégué commercial des États-Unis, Environnement et Ressources naturelles, n'est pas axée sur les rapports présentés en réponse à la demande de communications. Aucun rapport d'étude n'est présenté, le but étant de favoriser les échanges entre les divers intervenants au sujet des facteurs de croissance durable. Une présentation PowerPoint a été préparée pour les exposés de Daniel Gagnier, vice-président principal d'Alcan et de Ken Ogilvie, directeur général, Pollution Probe.

■ Réactions de Lilia Domínguez-Villalobos, rapporteure, séance 1B[1]

Je résumerai les principaux points soulevés relativement aux facteurs commerciaux de la croissance durable, et ce, selon les points de vue de l'industrie, des gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG). Les trois exposés illustrent un niveau élevé de coopération dans le domaine de l'environnement.

Le point de vue de l'industrie, exposé par Daniel Gagnier, fait valoir que les entreprises qui intègrent la protection de l'environnement à leur stratégie d'entreprise peuvent jouer un rôle important sur le plan environnemental. Alcan a ciblé huit grands enjeux environnementaux qui influeront sur ses activités à court et à long terme, notamment les changements climatiques et la consommation énergétique, la pollution et la santé, ainsi que la crise de l'énergie. Alcan adopte une approche socialement responsable et une méthode de saine gestion du risque de responsabilité pour gérer ces enjeux. Du point de vue des activités de l'entreprise, le principal défi consiste à concilier développement durable et efficacité énergétique, responsabilité sociale, transparence et responsabilité, tout en générant des revenus. Cela peut nuire à la compétitivité à court terme, mais apportera un avantage de taille à l'entreprise à long terme.

Les activités de Pollution Probe illustrent bien les diverses activités menées par les ONG pour promouvoir le développement durable. Pollution Probe s'intéresse à diverses questions, notamment les changements climatiques, la gestion de l'eau, l'économie d'énergie, les substances toxiques et la gestion de l'environnement. L'organisme participe à l'élaboration de politiques, fait des études, sensibilise et informe le public et crée des alliances stratégiques avec d'autres ONG pour renforcer le soutien de politiques ciblées.

[1] Compte tenu de l'élection d'un nouveau gouvernement fédéral en janvier 2006, des changements seront probablement apportés aux programmes et politiques du Canada concernant les changements climatiques.

L'exposé portait principalement sur le rôle que joue Pollution Probe dans les discussions stratégiques relatives à l'engagement du Canada à l'égard du Protocole de Kyoto. En ce qui a trait à l'échange des droits d'émission, l'organisme a participé au processus d'élaboration de politiques qui a mené à la mise en place du système d'échange des droits d'émission de l'Ontario, a rédigé un rapport sur les principaux secteurs propices aux échanges de droits d'émission et a participé à des discussions avec des représentants d'Environnement Canada sur la possibilité d'échanges transfrontaliers d'émissions.

Les présentateurs ont souligné la nécessité d'améliorer la transparence, de faciliter l'accès aux documents importants sur la création de crédits et les échanges de droits d'émission, et d'améliorer la responsabilité. Cela étant, les ONG jouent un rôle important dans la mise en évidence des problèmes et des écarts par rapport aux objectifs de durabilité. Selon Pollution Probe, le programme canadien d'échange de droits d'émission présente des lacunes. L'objectif fixé pour les grands émetteurs finaux (GEF) n'est pas suffisant—il ne représente que 55 % de la réduction de 270 millions de tonnes qui doit être réalisée d'ici 2010 selon l'engagement pris en vertu du Protocole de Kyoto. La question est de savoir à qui incombe la responsabilité des 100 millions de tonnes dont on a soulagé les GEF. L'établissement d'un prix maximum de 15 $/tonne est une erreur qui nuira au marché. Le point de vue des gouvernements a été présenté par Dean Knudson, qui dit que l'efficacité de l'Initiative sur l'innovation environnementale des entreprises passe par la reconnaissance du contexte dans lequel les entreprises élaborent des politiques environnementales et la prise en compte du contexte environnemental lorsqu'il s'agit de prendre des décisions d'affaires.

Environnement Canada a toujours cherché à influer directement sur le comportement des entreprises au moyen de règlements, de programmes visant les industries et d'accords avec les entreprises. Il existe également des façons indirectes de s'assurer que les marchés financiers contribuent à l'amélioration de la performance environnementale. Par exemple, on peut modifier les règles du marché ou les droits de propriété ou encore tenir compte des coûts externes. M. Knudson soutient cependant que les règles actuelles sont très efficaces en ce qu'elles permettent d'aider les entreprises à réaliser qu'elles ont intérêt à divulguer leurs renseignements, à comprendre l'importance de la performance environnementale et la gestion de l'environnement et à analyser les données pertinentes.

À cette fin, Environnement Canada a pris les mesures suivantes, entre autres:

1. Création et coordination d'un groupe de spécialistes de l'industrie, du gouvernement, des banques et d'organisations sans but lucratif pour établir un lien entre la performance environnementale et la valeur financière des entreprises (en collaboration avec la CCE).
2. Soutien de l'amélioration de la transparence et de la divulgation des données sur la performance environnementale des entreprises de manière à ce que les marchés puissent s'adapter efficacement aux risques et aux possibilités en matière d'investissement.

S'ensuit une discussion sur deux sujets distincts : (1) l'approche adoptée par le Canada en vue de respecter les engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto et (2) la nécessité de prévoir des mécanismes qui seraient mis en place en cas de non-respect des dispositions de l'ALÉNA. En ce qui concerne le premier point, les participants ont discuté des avantages et des inconvénients du prix maximal, ainsi que de l'aide que peuvent apporter les gouvernements fédéraux et provinciaux. Quant au deuxième point, on mentionne que l'établissement d'un mécanisme de suivi relatif aux articles 14 et 15 pourrait garantir que les Parties appliquent les recommandations formulées dans les dossiers factuels de la CCE en réponse à des allégations concernant l'omission d'assurer l'application des lois environnementales en Amérique du Nord.

DÉJEUNER-DÉBAT : ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES DES ACCORDS SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Stephen de Boer

Commerce international Canada (CICan) et Affaires étrangères Canada (AÉC) ont organisé un atelier et une consultation publique sur l'évaluation environnementale des accords de promotion et de protection des investissements étrangers (APIE). Cette activité s'est déroulée le 1er décembre, parallèlement au Symposium. Les participants à la première séance ont assisté à une brève présentation de CICan au sujet du programme canadien d'APIE, de l'approche adoptée par le gouvernement en matière d'évaluation environnementale des accords de promotion et de protection des investissements étrangers et des projets d'évaluation environnementale de tels accords entre le Canada et le Pérou, le Canada et l'Inde, ainsi que le Canada et la Chine. Au cours de la deuxième séance, de petits groupes de discussion ont examiné des questions précises se rapportant à ce sujet. Les participants au Symposium étaient invités à assister aux séances et à faire des commentaires constructifs à titre d'intervenants et de spécialistes des répercussions environnementales des investissements, afin d'orienter les activités futures de CICan et d'AÉC dans ce domaine. On trouvera les questions examinées et les recommandations formulées lors de cette activité du 1er décembre sur le CD.

SÉANCE 2A: **EST-CE QUE LES POLITIQUES ONT ENTRAÎNÉ UNE AMÉLIORATION DU COMPORTEMENT DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT?**

■ **Introduction : L'investissement en Amérique du Nord, avant et après l'ALÉNA**
Aaron Cosbey, associé et conseiller principal,
Institut international du développement durable

■ **Les *maquiladoras* de l'électronique à la frontière nord du Mexique et l'environnement**
Claudia Schatan, Head, chef du développement industriel, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Liliana Castilleja, assistante de recherche, Section du développement industriel, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

■ **Les processus d'apprentissage dans l'industrie *maquiladora* d'exportation (IME) et les technologies environnementales dans trois villes frontalières du nord du Mexique : Tijuana, Mexicali et Ciudad Juárez**
María del Rosio Barajas E., coordonnatrice, *El Colegio de la Frontera Norte*
Carmen Rodríguez C., chercheure indépendante
Humberto Garcia J., professeur, *Universidad Cristóbal Colón*

■ **L'ALÉNA et l'industrie de l'automobile mexicaine : En route vers une harmonisation des normes environnementales à l'échelle nord-américaine**
Isabel Studer Noguez, directrice de la recherche, Commission de coopération dans le domaine du travail de l'Amérique du Nord

Discussant / Rapporteur : *Kevin Gallagher*, Professor, professeur, Université de Boston

■ Introduction: L'investissement en Amérique du Nord, avant et après l'ALÉNA

Aaron Cosbey

Les investissements étrangers directs (IED) sont en croissance dans les trois pays signataires de l'ALÉNA. La majorité des IED au Mexique proviennent des États-Unis, le Canada ne comptant que pour une faible proportion de ces investissements. La question qu'on se pose est la suivante : Est-ce que l'ALÉNA a donné lieu à une augmentation des IED? En théorie, il existe deux types d'investissements : (1) les investissements horizontaux dans les marchés locaux et régionaux, qui supposent qu'on « contourne » les tarifs et autres obstacles, et (2) les investissements verticaux, qui supposent la recherche de rentabilité—les investisseurs accordent la priorité aux pays offrant des avantages comparatifs différents. Dans le cas des accords Nord-Nord ou Sud-Sud, les effets des IED devraient être minimes. Dans le cas des accords Nord-Sud (dont l'ALÉNA), on devrait assister à une diminution des investissements horizontaux dans le pays du Sud. En réalité, les preuves ne sont pas concluantes—certaines données indiquent que l'ALÉNA a entraîné une augmentation des IED. En ce qui a trait aux deux avantages associés aux IED, à savoir les retombées économiques et la croissance, les données sont contradictoires. Au chapitre de la croissance, les particularités nationales sont importantes.

Les *maquiladoras* de l'électronique à la frontière nord du Mexique et l'environnement[2]

Claudia Schatan et Liliana Castilleja

Ce document analyse les problèmes environnementaux observés dans l'industrie de l'assemblage de produits électroniques (*maquiladoras*) le long de la frontière nord du Mexique. Nous y examinons les cadres législatifs, réglementaires et institutionnels adoptés aux niveaux local et international pour protéger l'environnement, de même que la politique environnementale qui s'applique aux entreprises du Mexique (en s'intéressant particulièrement à trois villes, à savoir Ciudad Juárez, Mexicali et Tijuana). Nous avons constaté que, malgré une amélioration, la gestion environnementale dans l'industrie de l'assemblage de produits électroniques au Mexique est encore à un stade embryonnaire. Cette conclusion est étayée par le fait que près de la moitié des 200 entreprises étudiées—un échantillon représentatif des *maquiladoras* de l'électronique le long de la frontière nord du Mexique—ont déclaré qu'elles n'avaient pas adopté de mesures de protection de l'environnement. Une telle constatation nous amène à conclure que cette industrie pourrait percer les marchés internationaux si elle établissait ses normes environnementales en fonction d'importantes innovations technologiques et des nouvelles normes environnementales internationales plutôt que des règles et normes locales. La majorité des multinationales du secteur ne dotent pas toutes leurs usines de nouvelles technologies écologiques et, lorsqu'elles le font, c'est davantage pour se conformer aux exigences locales que pour assurer le transfert des technologies défini par le siège social. En adoptant une vision plus stratégique qui établit davantage de liens entre les politiques industrielles et environnementales, les entreprises de cet important secteur (particulièrement dans des pays en développement comme le Mexique) pourraient améliorer leur compétitivité.

Les processus d'apprentissage dans l'industrie maquiladora d'exportation (IME) et les technologies environnementales dans trois villes frontalières du nord du Mexique : Tijuana, Mexicali et Ciudad Juárez *(document disponible en espagnol seulement)*

María del Rosio Barajas E., Carmen Rodríguez C. et Humberto García J.

Dans la présente étude, nous analysons la performance environnementale des entreprises étrangères qui fonctionnent sous le régime de l'industrie d'assemblage sous douane (industrie maquiladora) au Mexique. Nous examinons plus particulièrement la performance environnementale des maquiladoras en regard de l'évolution de leurs systèmes de production au cours des dernières années. Nous avons utilisé les niveaux de complexité technoproductive pour analyser les différences dans la performance environnementale des maquiladoras, et avons déterminé les variables associées au comportement environnemental. Nous nous penchons également sur les relations de coopération qui existent entre les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les maquiladoras et diverses instances œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement. Nous avons constaté que l'observation de la réglementation constitue le principal motif qui pousse les entreprises à mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement. Ce comportement varie selon le niveau technoproductif :

[2] Ce document est une version à jour et améliorée du chapitre 3 du rapport El Medio Ambiente y la Maquila en México: Un Problema Ineludible, éd. J. Carrillo et C. Schatan, Mexique, D.F. : CEPAL, 2005.

1) les entreprises de niveau technoproductif bas ont introduit des technologies et des mesures de protection de l'environnement sous la pression du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement), ces entreprises étant moins disposées que les entreprises plus développées à investir dans des mesures de protection de l'environnement; les entreprises de niveau technoproductif moyen-bas et moyen-élevé observent la réglementation parce que la société mère a exigé qu'elles obtiennent leur certification en matière d'environnement.

2) Plus de la moitié des entreprises des niveaux bas et moyen-élevé ont accru leurs dépenses environnementales, mais ces dépenses sont peu élevées par rapport à l'ensemble des frais d'exploitation. Près des deux tiers des établissements dans les quatre niveaux ont décidé de leur propre chef d'investir dans la protection de l'environnement.

3) Les principaux problèmes environnementaux des maquiladoras sont liés au confinement et à la réexportation de substances toxiques et de déchets industriels et à la collecte des ordures. Dans les entreprises des niveaux technoproductifs bas et moyen, la réduction des quantités de matières et de rejets toxiques représente le principal effet positif de l'observation de la réglementation.

4) Le *Programa de Autogestión Ambiental Voluntaria* (Programme d'autogestion volontaire de l'environnement), lancé par le gouvernement fédéral, illustre un autre aspect de la relation entre les autorités gouvernementales et les maquiladoras.

5) Nous avons également constaté une grande hétérogénéité entre les établissements relativement à l'importance du budget qu'elles consacrent à l'environnement. Les établissements se répartissent comme suit : a) établissements dotés d'un service de l'environnement, mais où la proportion de la main-d'œuvre et des dépenses dévolues à la protection de l'environnement est faible; b) établissements dotés d'un service de l'environnement, où la proportion de la main-d'œuvre et des dépenses dévolues à la protection de l'environnement est plus élevée que dans les établissements du groupe précédent; ces établissements sont également certifiés ISO 14001; c) établissements qui se caractérisent principalement par une amélioration quantitative et qualitative par rapport aux établissements des groupes précédents; ces établissements consacrent des ressources humaines et financières proportionnellement importantes en regard de l'ensemble des ressources de l'établissement et ils sont certifiés ISO 14002.

L'ALÉNA et l'industrie de l'automobile mexicaine : En route vers une harmonisation des normes environnementales à l'échelle nord-américaine

María Isabel Studer Noguez *(document disponible en espagnol seulement)*

À la fin de 2005 et au début de 2006, respectivement, le Mexique a adopté des normes plus strictes concernant les émissions de soufre des combustibles fossiles et des normes de contrôle des émissions des moteurs fabriqués et vendus au pays. Ces nouvelles règles constituent un pas important vers l'harmonisation avec les normes environnementales du Canada et des États-Unis.

Les normes ont été adoptées au terme d'un long processus de négociation entre diverses agences fédérales et l'industrie de l'automobile. Le présent document décrit la position de l'industrie de l'automobile relativement à ces nouvelles normes environnementales; cette description est fondée sur une analyse des incitatifs économiques qui favorisent une plus grande intégration de la production entre le Mexique et les États-Unis, en vue de l'adoption de normes environnementales comparables dans les deux pays.

Cette étude de cas revêt une importance particulière, car elle montre que le libre-échange, et dans le cas qui nous occupe, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), favorise l'adoption de normes environnementales plus strictes au Mexique. Les données recueillies dans le cadre

de l'étude ne vont pas dans le sens d'une des hypothèses qui ont été le plus souvent émises lors des négociations de l'ALÉNA, à savoir que la concurrence générée par la libéralisation des échanges avec le Mexique—où la capacité de faire respecter les lois environnementales est limitée—entraînerait un nivellement par le bas des normes environnementales en vigueur aux États-Unis et au Canada. C'est du moins le cas dans l'industrie automobile. Le cas particulier de l'industrie nord-américaine de l'automobile montre que la plus forte intégration transnationale de la production rendue possible grâce à la libéralisation des échanges, crée des incitatifs économiques en vue de l'adoption des normes les plus strictes en vigueur dans la région.

J'explique que la décision du Mexique d'adopter les normes les plus strictes en matière d'émissions est fondée sur des facteurs économiques associés à la libéralisation des échanges, surtout dans les secteurs retenus par les organismes gouvernementaux—plus particulièrement le Semarnat—où les normes seront resserrées. Je propose une analyse quantitative complète de la production, du commerce et des investissements dans l'industrie automobile et je décris comment s'est effectuée l'intégration du système de production en Amérique du Nord ces deux dernières décennies. Je fais en outre un examen détaillé de la réglementation environnementale, plus particulièrement en ce qui a trait à la qualité de l'air. Lorsqu'on le compare avec le Canada, on constate que le Mexique n'est pas un cas unique, mais qu'il fait plutôt partie d'un processus global de mondialisation de la production, d'ouverture des marchés et d'intensification de la concurrence internationale. Autrement dit, le document montre que l'harmonisation des normes environnementales est fondée sur un facteur économique associé au processus de mondialisation de l'économie.

Réactions de Kevin P. Gallagher, critique et rapporteur, séance 2A

Quelques décideurs se sont appuyés sur l'insuffisance des preuves fournies jusqu'à maintenant dans la documentation sur les refuges pour pollueurs pour dire qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter au sujet des effets du commerce sur l'environnement. Au lieu de présenter une nouvelle série d'études sur la question de savoir si la réglementation environnementale pousse les entreprises à déménager au Mexique—l'hypothèse des refuges pour pollueurs—les chercheurs qui ont participé à cette séance cherchent à répondre à la question suivante : Quel comportement les entreprises étrangères adoptent-elles lorsqu'elles s'établissent au Mexique—que ce soit ou non pour des motifs environnementaux? Les documents présentés, qui vont au-delà de l'hypothèse des refuges pour pollueurs, montrent que l'investissement étranger direct a des effets positifs et négatifs sur l'environnement.

Les questions suivantes ont été posées : (1) Est-ce que les multinationales transfèrent des technologies moins polluantes et des systèmes de gestion de l'environnement?; (2) Est-ce que les multinationales exigent des fournisseurs locaux qu'ils appliquent des normes plus efficaces?; (3) Est-ce que les liens avec les marchés extérieurs (exportations et importations) encouragent les entreprises à améliorer leur performance environnementale? Les réponses à ces questions sont variées.

Les auteurs utilisent des méthodes et des techniques de collecte de données créatives dans le but d'atténuer certains problèmes associés à ce type d'étude. Ils se servent des données existantes d'une manière imaginative, données auxquelles les chercheurs et les gouvernements de l'étranger n'ont habituellement pas accès. Par exemple, l'étude de Claudia Schatan a été menée de manière suffisamment rigoureuse pour que l'auteure puisse faire une analyse économétrique; Barajas et coll. ont également fait une telle analyse.

En ce qui concerne les transferts de technologie propre, on a constaté que certaines entreprises (un peu plus de la moitié) transfèrent leurs systèmes de gestion de l'environnement. On ne peut dire exactement si elles le font pour satisfaire aux normes environnementales ou

pour améliorer la performance environnementale d'une entreprise. Pour ce qui est de l'impact sur les fournisseurs, on a observé qu'il y a peu de contact avec les fournisseurs locaux et, le cas échéant, les impacts sur les systèmes de gestion de l'environnement et sur la performance environnementale diminuaient au fur et à mesure qu'on descendait les échelons de la chaîne d'approvisionnement. En ce qui concerne l'effet attribuable à un marché d'exportation où les normes sont plus strictes (l'effet réglementaire), il semble marqué dans l'industrie automobile, même lorsqu'on tient compte des fabricants étrangers qui font des pressions en vue du resserrement des normes d'émissions mexicaines. Cependant, dans le secteur de l'électronique, les politiques commerciales des États-Unis offrent peu d'incitatifs par rapport à celles de l'Union européenne et elles ont peu d'incidence sur la performance environnementale. Enfin, on a constaté que les marchés et les règlements mexicains offrent peu d'incitatifs aux entreprises étrangères en ce qui a trait à la production et à la consommation durables.

On pourrait conclure que les investissements étrangers directs n'entraînent pas automatiquement le transfert de technologies propres, l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement ou l'harmonisation des normes internationales en fonction des normes les plus strictes. Il faut donc adopter des politiques qui encourageront les entreprises à intégrer des mesures de protection de l'environnement à leurs activités.

Les participants ont ensuite discuté des raisons pour lesquelles on a choisi de faire des études sur les industries de l'automobile et de l'électronique, des effets sur les travailleurs des usines étrangères et de quelques mises en garde et suggestions. Les auteurs ont justifié le choix de leur sujet d'étude en mentionnant que, globalement, ces secteurs représentent la majorité des exportations et des IED au Mexique. Ils reconnaissent cependant que d'autres secteurs doivent faire l'objet d'études. En outre, il existe de nombreuses possibilités de créer des liens en aval et en amont entre ces secteurs, possibilités qui n'ont pas nécessairement été exploitées.

On reconnaît que le problème de la contamination par le plomb et d'autres substances dans l'industrie de l'électronique touche principalement les travailleurs, ceux-ci étant exposés aux substances chimiques. Il existe des technologies et des processus permettant une production moins polluante dans ce secteur, mais ils ne sont pas encore utilisés au Mexique. Compte tenu du fait qu'il existe peu de données, il est difficile de faire des évaluations; par contre, selon le Rapport sur l'investissement dans le monde de la CNUCED, les fusions et les acquisitions représentaient plus de 50 % de tous les IED effectués dans les années 1990. On recommande d'en faire des analyses séparées pour avoir un meilleur aperçu des IED au Mexique.

J'aimerais faire quelques suggestions qui me sont venues à l'esprit après la séance. Lors de sa création, la CCE n'a pas saisi l'occasion qui se présentait de compiler les données qui auraient pu servir de référence et nous aider à évaluer sur une base continue et de manière plus rigoureuse les impacts du commerce sur l'environnement. Pour corriger cette situation, les responsables du programme relatif au commerce et à l'environnement de la CCE devraient entreprendre une étude exhaustive des données accessibles dans les trois Parties à l'ALÉNA qui pourraient faciliter l'analyse des liens entre le commerce et l'environnement. La CCE devrait ensuite définir les lacunes en matière de données et collaborer avec les représentants concernés des gouvernements des trois pays. Les leçons tirées pourraient s'appliquer à d'autres accords commerciaux, le gouvernement des États-Unis étant en train d'examiner la mesure dans laquelle ils incluront des programmes environnementaux dans les accords commerciaux qu'ils concluront avec des pays des Amériques.

SÉANCE 2B : **TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET DE PRATIQUES COMMERCIALES ÉCOLOGIQUES**

■ **Les décisions environnementales des entreprises dans le contexte de l'Accord de libre-échange**
Lilia Domínguez-Villalobos, professeure, *Universidad Nacional Autónoma de México*
Flor Brown-Grossman, professeure, *Universidad Nacional Autónoma de México*

■ **La libéralisation des échanges et l'effet Porter : Théorie et preuves (préliminaires) du Mexique**
Kishore Gawande, professeur, Texas A&M University
Alejandro Islas-Camargo, professeur, I*nstituto Tecnológico Autónomo de México*

Premier Critique 1 : *Juan Rafael Elvira Quesada*, sous-procureur général, Profepa
Second Critique 2 : *Rick Van Schoik*, directeur de la gestion, *Southwest Center for Environmental Research and Policy*

Rapporteur : *David Stern*, professeur, *Rensselaer Polytechnic Institute*

■ Les décisions environnementales des entreprises dans le contexte de l'Accord de libre-échange

Lilia Domínguez-Villalobos et Flor Brown-Grossman

Dans le cadre de cette étude, nous analysons la dynamique des dépenses consacrées à l'environnement par les entreprises de fabrication mexicaines de 1994, année d'entrée en vigueur de l'ALÉNA, jusqu'en 2002. Nous examinons également les facteurs qui ont eu une incidence soit favorable, soit défavorable sur les décisions environnementales de ces entreprises. Les données incluses dans le rapport sont extraites de l'enquête annuelle sur les industries mexicaines, qui vise 6 000 installations (générant environ 70 % du PIB industriel) réparties dans 205 catégories industrielles. Nous avons utilisé des modèles économétriques, les capitaux investis ou les immobilisations environnementales servant de variables dépendantes ou explicatives. Les résultats de l'étude montrent une augmentation de l'actif environnemental des entreprises au cours de la période visée; il reste cependant beaucoup à faire, surtout dans les microentreprises et les PME. Nous avons constaté que la taille de l'entreprise, les pressions exercées par les actionnaires étrangers, les capacités techniques, le chiffre d'affaires, les normes imposées par les consommateurs à l'étranger et les dépenses antérieures ont une grande incidence sur les décisions en matière d'investissement environnemental. L'ALÉNA ne semble pas entraîner un laxisme environnemental au sein des grandes entreprises. Les améliorations techniques et les marchés d'exportation encouragent les entreprises à investir davantage dans l'environnement. Il n'y a cependant pas eu d'important processus de modernisation et la plus grande partie de la pollution causée par les PME n'est pas contrôlée.

La libéralisation des échanges et l'effet Porter : Théorie et preuves (préliminaires) du Mexique

Kishore Gawande et Alejandro Islas-Camargo

La libéralisation des échanges contribue t elle à l'amélioration ou à la détérioration de la qualité de l'environnement? Des études montrent que les deux effets sont possibles. L'effet de composition modifie l'éventail de biens produits soit en fonction de l'avantage comparatif, soit en fonction de l'afflux de facteurs étrangers, particulièrement des capitaux. Il peut entraîner une dégradation de l'environnement du pays qui possède un avantage comparatif au chapitre de la production de biens à forte intensité de pollution. D'autres chercheurs ont constaté que la libéralisation des échanges, plus particulièrement l'ALÉNA, n'exacerbe pas la création de refuges pour pollueurs dans les pays partenaires moins développés, le Mexique, par exemple. Dans notre étude, nous examinons les hypothèses qui pourraient expliquer cette situation.

L'« effet Porter » s'entend du principe selon lequel la réglementation environnementale favorise un type d'innovation qui est à la fois écologique et permet d'améliorer la productivité. Cette hypothèse s'appuie sur les effets compensatoires de l'innovation, ou l'utilité de normes environnementales bien définies pour favoriser une innovation qui pourrait compenser en partie le coût du respect de ces normes. L'hypothèse de Porter est diamétralement opposée à celles des refuges pour pollueurs. Le soutien à cette hypothèse découle principalement d'études de cas. Aucune preuve économétrique n'a encore démontré sa validité. Notre document vise à combler cette lacune.

Des études ont été faites à l'échelle de pays ou d'industries, mais elles sont beaucoup trop générales pour qu'on définisse le processus par lequel la libéralisation des échanges donne lieu à une amélioration de la qualité de l'environnement. Les auteurs des études en question n'ont pas été en mesure de comprendre les rouages de l'économie politique en cause ou la façon dont l'effet de revenu supplante les effets de composition et d'échelle. Nous tentons donc de répondre aux questions suivantes :

- **Est-ce que la libéralisation des échanges dans les pays signataires de l'ALÉNA a donné lieu à des investissements écologiques?**
- **Est-ce que la libéralisation des échanges dans les pays signataires de l'ALÉNA a modifié les politiques environnementales dans les pays bénéficiaires d'investissements comme le Mexique?**
- **Les investissements faits au Mexique par de multinationales et des entreprises mexicaines (dans de nouvelles technologies) ont ils eu des conséquences favorables pour l'environnement?**

Nous avons eu accès aux données du Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement (Profepa) en vertu d'une entente de confidentialité. Nous avons demandé à des consultants de créer une base de données électroniques à partir des données brutes recueillies par le Profepa sur les activités de surveillance et la pollution d'environ 3 000 entreprises, dont des maquiladoras, des entreprises mexicaines et des entreprises étrangères établies au Mexique. La majorité des données ont été fournies par les entreprises dans le cadre d'études menées par les vérificateurs du Profepa. Ces études n'ont pas servi à analyser les enjeux commerciaux et environnementaux, les données n'ayant pas été rendues publiques.

Malheureusement, les données qui permettraient de vérifier l'hypothèse de Porter —c'est-à-dire des données sur la pollution—sont très fragmentaires et peu fiables. Des entretiens avec des spécialistes nous ont permis de comprendre que, comme il n'existe aucun moyen de vérifier la validité ou l'exactitude des données sur la pollution, celles-ci peuvent être et sont facilement falsifiées, de manière à ne pas attirer l'attention du Profepa. Nous nous sommes aussi interrogés sur l'exactitude des données sur les investissements. Bien qu'elles soient bien consignées, ces données ne sont pas vérifiées. Nous espérons que le Profepa corrigera cette lacune de telle sorte qu'on pourra vérifier le lien entre la libéralisation des échanges et les effets (peut-être favorables) sur l'environnement.

Réactions de Juan Rafael Elvira Quesada, premier critique, séance 2B

En réponse aux commentaires faits par MM. Studer et Gawande lors de leurs présentations, le Profepa peut affirmer, d'après ses contacts quotidiens avec l'industrie mexicaine, que cette dernière accorde de l'importance à l'obtention de certificats de conformité aux lois environnementales. À ce jour, 3 900 entreprises ont obtenu un tel certificat en vertu du programme *Industria Limpia* (programme Industrie propre). Il s'agit des plus grandes entreprises qui génèrent 62 % du produit intérieur brut industriel du Mexique. Une entente conclue récemment par le Profepa prévoit la poursuite des inspections annuelles des entreprises homologuées pour s'assurer qu'elles respectent toujours la législation.

Le Profepa et le Semarnat reconnaissent que les données disponibles ne répondent pas nécessairement aux besoins des chercheurs, comme dans le cas de M. Gawande. Nous sommes disposés à fournir les données nécessaires à la réalisation de leurs études. En vertu de la nouvelle loi mexicaine sur l'accès à l'information, tous les organismes doivent fournir les renseignements demandés.

Le Mexique peut également faire valoir la validité des règlements internationaux. Par exemple, il y a quelques années, le Mexique a adopté une loi internationale exigeant que le bois utilisé pour l'emballage des biens échangés soit traité. Par suite de l'adoption de cette loi, des agents ont constaté que 70 % du bois servant à la fabrication des caisses d'expédition avait été récolté illégalement. Les mesures prises pour régler ce problème ont également permis d'éviter la dispersion d'espèces envahissantes et de protéger la forêt contre l'exploitation illégale.

Par ailleurs, le Mexique a conclu une entente visant la réduction de la teneur en soufre de l'essence et du diesel. Pour s'assurer que la nouvelle norme plus stricte sera respectée d'ici 2009, le gouvernement prévoit investir 2,7 millions de dollars au cours des deux ou trois prochaines années. Par ailleurs, le taux de conformité des industries est passé de 20 % en 2001 à 38 %, et la majorité des cas de non-conformité se rapportent à des problèmes de nature administrative. Il convient de mentionner que les secteurs de l'automobile, de la bière et du ciment affichent un taux de conformité de 100 %. Cela étant, le Profepa évaluera la conformité des secteurs sur une base annuelle, même dans les cas où le taux est de 100 %, et ce, afin de s'assurer que ce taux est maintenu et de faire le suivi des activités des entreprises qui produisent des déchets dangereux pour savoir ce qu'on fait de ces déchets. Le Profepa demande en outre à la CCE de procéder à une évaluation environnementale de ses activités.

Réactions de Rick Van Schoik, deuxième critique, séance 2B

Trois grandes questions ont été examinées lors de cette séance : (1) Est-ce que l'ALÉNA a favorisé l'amélioration de la performance environnementale de l'industrie d'exportation?; (2) Est-ce que l'ALÉNA a donné aux gouvernements les pouvoirs de réglementer, de surveiller et de faire observer les lois?; (3) Pouvons-nous, après douze ans, commencer à évaluer les effets du commerce? Les propos de Kevin Gallagher nous amènent à comprendre que, en l'absence de politiques environnementales, l'intégration économique exacerbe les problèmes environnementaux; l'application de politiques environnementales ne fera pas fuir les investisseurs; et la majorité des effets économiques favorables sont contrebalancés par les effets néfastes de la pollution.

D'une certaine façon, la situation qui prévaut à la frontière États-Unis-Mexique constitue un « laboratoire pour l'ALÉNA ». Nous constatons une évolution, l'ancienne économie agricole cédant graduellement le pas à une « Silicon Valley » mexicaine. Le rapport de Lilia Domínguez-Villalobos et Flor Brown-Grossman montre comment on peut mesurer l'effet des investissements dans de nouveaux produits et processus, mais indique aussi que les entreprises sont souvent réticentes à fournir volontairement des données sur la production, la surveillance de la conformité aux règlements et les émissions et que, lorsqu'elles fournissent ces données, leur qualité est douteuse.

Les auteures examinent les facteurs qui influent sur les dépenses environnementales, et ce, à deux périodes : avant l'ALÉNA et depuis son entrée en vigueur. Elles constatent ce qui suit : (1) la performance environnementale est proportionnelle à la taille de l'entreprise; (2) les exportations peuvent favoriser l'expansion; (3) on n'a pas procédé à une modernisation de grande envergure; (4) la pollution demeure importante; (5) les investissements sont fortement concentrés; (6) les pressions externes ne sont pas un élément suffisant pour conclure que les entreprises respectent les normes environnementales en l'absence de mesures gouvernementales les incitant à le faire.

Je propose qu'on communique les problèmes dans le cadre de l'évaluation des effets environnementaux transfrontaliers; que les entreprises de services éconergétiques participent à la maximisation de l'efficacité et qu'on encourage le commerce des certificats d'énergie renouvelable et des énergies renouvelables.

Réactions de David I. Stern, rapporteur, séance 2B

Mon intervention portera essentiellement sur trois questions : la question de savoir si le lien entre l'ALÉNA et les effets sur l'environnement dont il est question dans les rapports présentés est déterminant; la qualité et l'accessibilité des données; les efforts faits par les pays en développement en vue de régler les problèmes environnementaux.

Plusieurs rapports présentent un examen détaillé de ce qui s'est produit au Mexique, mais démontrent-ils l'existence d'un lien de cause à effet? Bon nombre des liens qui existent entre les variables sont purement accidentels. Des techniques d'analyse statistique plus poussées peuvent aider à savoir ce qui est déterminant et ce qui ne l'est pas. Prenons, par exemple, la courbe de Kuznet, bien connue dans le domaine de l'environnement : s'agit-il ici aussi d'une fausse corrélation? Plusieurs études économétriques et théoriques montrent que ce modèle comporte des lacunes et ne fournit pas une représentation adéquate des données. Si le revenu par habitant est pertinent, d'autres facteurs sont également importants. Lorsqu'on crée des modèles avec des ensembles de données limités, on obtient des estimations biaisées. Des modèles plus efficaces montrent que, même si les émissions de polluants augmentent en fonction du revenu, les pays affichant divers niveaux de revenus peuvent graduellement réduire leurs émissions en adoptant des technologies plus efficaces.

Ces éléments sont directement liés à mes deux autres points. La qualité et l'accessibilité des données sont essentielles si nous voulons distinguer les liens réels de ceux qui ne le sont pas. J'abonde dans le sens des présentateurs qui demandent à la CCE de faire sa part : (1) en servant de centre d'information et d'accès aux données des gouvernements et à celles compilées par les chercheurs, et (2) en travaillant en collaboration avec les gouvernements des Parties pour améliorer les données sur l'environnement et les rendre plus faciles à consulter pour les chercheurs et le grand public. La collaboration croisée serait également facilitée si on faisait davantage connaître les activités de la CCE aux membres du secteur de l'économie environnementale. Par exemple, avant qu'on me demande de faire partie du groupe consultatif du Symposium, je n'avais jamais entendu parler de la CCE.

Il semble également que les pays en développement s'intéressent davantage à l'environnement—des pays à revenu relativement faible mettent en ?uvre des programmes d'assainissement, ce qui n'était pas le cas auparavant. Et ils n'ont pas à réinventer la roue. Ils ont accès à des technologies plus avancées que celles qui étaient à la disposition des pays qui sont aujourd'hui développés lorsque ceux-ci avaient un revenu équivalent. Les données présentées au sujet du Mexique viennent étayer celles concernant d'autres pays, notamment la Chine. La diminution de la pollution atmosphérique observée récemment à New Delhi, dont Kishore Gawande a fait état, constitue un autre exemple. Mais tout cela n'a rien de nouveau. Le Japon a été le premier pays à réduire de manière significative ses émissions de dioxyde de soufre. Lorsqu'il a adopté ses politiques de réduction des émissions dans les années 1960, le Japon était loin d'être un des pays les plus riches de la planète. En comparaison, les émissions continuent d'augmenter en Australie. Ces observations vont dans le sens des données économétriques voulant que le lien entre la pollution et le développement serait plus complexe que ce que montre le modèle utilisant la courbe de Kuznet. D'autres modèles sont utilisés, notamment des modèles de frontières de production efficaces, assortis de modèles plus complexes de diffusion et d'application des technologies (que j'ai utilisé dans les études empiriques), et des modèles modifiés de croissance économique (comme dans les travaux de Brock et Taylor).

SÉANCE 2C : LES RÈGLES ET LES INSTITUTIONS DE L'ALÉNA ET LA CAPACITÉ DES PARTIES À L'ALÉNA DE DISSOCIER CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET CHANGEMENT ENVIRONNEMENTAL

■ **L'accord environnemental parallèle à l'ALÉNA : les liens entre le commerce et l'environnement**
Jon Plaut, président, Global Learning Inc

■ **Conséquences environnementales de l'arbitrage entre l'investisseur et l'État en vertu du chapitre 11 de l'ALÉNA**
Sanford E. Gaines, professeur, Université d'Houston

■ **Le marché des énergies renouvelables dans les pays de l'ALÉNA : possibilités et obstacles**
Robert L. Howse, expert et professeur, Université du Michigan et *Renewable Energy and International Law Project* (REILP)
Petrus van Bork, consultant

CRITIQUE : *Howard Mann*, associé, Institut international du développement durable

RAPPORTEUR : *Richard Newfarmer*, conseiller économique, Banque mondiale

■ L'accord environnemental parallèle à l'ALÉNA : les liens entre le commerce et l'environnement

Jon Plaut

La Commission de coopération environnementale (CCE) met en œuvre des programmes de coopération et table sur ses caractéristiques uniques et les liens qu'elle a créés à l'échelle du continent, particulièrement au niveau local, pour tenter de concilier les questions environnementales et les activités économiques en plein essor en Amérique du Nord. La CCE favorise entre autres l'adoption de mesures précises et volontaires favorisant l'utilisation de produits écologiques, l'élimination graduelle de substances chimiques nocives, la création d'un système pancontinental de consignation des émissions, le soutien de programmes locaux, par exemple, relatifs à la santé des travailleurs transfrontaliers, de même que l'établissement de partenariats pour la conservation. Le fait que les citoyens puissent remettre en question la capacité des gouvernements à faire observer les lois (articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement), et que le Secrétariat de la CCE puisse faire des examens indépendants favorise la transparence et la participation du public lorsqu'il y a des conflits entre le commerce et l'environnement. Le Comité consultatif public mixte (CCPM) se fait le porte-parole de la population en donnant à celle-ci l'occasion de contester certains comportements. Le fait que le CCPM donne la parole aux citoyens des trois pays contribue au renouvellement du dialogue sur le commerce et l'environnement au sein de la CCE. La participation de plus en plus systématique du public aux activités de la CCE est également importante, comme en témoignent les activités locales et régionales organisées par le CCPM au cours de ses huit premières années d'existence. L'Accord environnemental parallèle à l'ALÉNA, qui comporte des dispositions uniques concernant la transparence et la participation du public, favorise l'adoption de politiques commerciales et environnementales qui sont complémentaires.

Conséquences environnementales de l'arbitrage entre l'investisseur et l'État en vertu du chapitre 11 de l'ALÉNA

Sanford E. Gaines

Les investisseurs ont-ils utilisé le chapitre 11 de l'ALÉNA pour nuire à l'application équitable des mesures de protection de l'environnement? Est-ce que les indemnisations à verser dissuadent les gouvernements de prendre des mesures de protection de l'environnement qu'ils seraient normalement enclins à prendre? Ce rapport présente un examen empirique de quatre soumissions de plaintes à l'arbitrage en vertu du chapitre 11 afin de tenter de répondre à ces deux questions. Les études de cas abordent la première question de façon objective. Le gouvernement a versé des indemnisations dans trois affaires (Metalclad, Ethyl et S.D. Myers); il possédait alors peu de données scientifiques pour appuyer ses décisions, et le contexte révélait à l'évidence que la protection de l'environnement masquait en fait des luttes politiques et des enjeux économiques à l'échelle locale. Dans les deux affaires qui visaient le Canada, le gouvernement fédéral a annulé la mesure prévue, et le problème environnemental à l'étude s'est réglé par la suite grâce à une évolution de la technologie et des pressions exercées par les marchés. Neuf ans après que Metalclad a intenté sa poursuite contre le Mexique, la zone écologique établie par le gouverneur de l'État en vue de mettre fin à la mise en décharge n'est toujours pas créée ou financée officiellement, il n'existe aucune installation moderne d'élimination des déchets dangereux dans la région industrialisée du centre du Mexique, les contaminants déjà présents sur le site n'ont pas encore été nettoyés et le Mexique a dû indemniser un investisseur espagnol dans le cadre d'une affaire similaire. Dans le quatrième cas d'arbitrage en vertu de l'ALÉNA (Methanex), la plainte de l'investisseur a été jugée non fondée en vertu du chapitre 11. En outre, le tribunal constitué en vertu du chapitre 11 a précisé que la Californie avait défini un problème environnemental d'après des considérations légitimes et procédé à une évaluation scientifique indépendante avant d'interdire le MTBE.

La réponse à la deuxième question (Est-ce que le chapitre 11 « refroidit » les gouvernements lorsqu'il s'agit de prendre des mesures de protection de l'environnement?) est plus évasive et plus subjective, mais le rapport s'appuie sur des éléments permettant d'affirmer que, s'il existe, cet effet dissuasif n'est pas vraiment significatif. Après l'affaire Metalclad, le Mexique a adopté une loi environnementale améliorée afin de mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets dangereux et d'améliorer la transparence des décisions prises par les pouvoirs publics. La situation au Canada est moins claire, mais l'additif pour carburant produit par Ethyl n'est pratiquement plus utilisé au Canada. Par ailleurs, pour détruire les BPC, S.D. Myers a utilisé d'autres technologies que les incinérateurs stationnaires. Aux États-Unis, la plainte déposée par Methanex en vertu du chapitre 11 n'a pas dissuadé les autres États d'emboîter le pas à la Californie en interdisant le MTBE. En outre, le rejet de la plainte de Methanex révèle que l'invocation du chapitre 11 ne constitue pas un moyen facile de contester des mesures environnementales. Au terme des quatre premières affaires étudiées dans le rapport, au cours des cinq dernières années, seule une plainte invoquant le chapitre 11 a porté sur des aspects essentiels de la réglementation environnementale. Pendant ce temps-là, les gouvernements ont veillé à ce que les procédures mises en œuvre en vertu du chapitre 11 soient nettement plus transparentes.

Le marché des énergies renouvelables dans les pays de l'ALÉNA : possibilités et obstacles

Robert L. Howse et Petrus van Bork
Renewable Energy et International Law Project

Ce document est divisé en quatre sections : dans la première section, nous examinons le marché de l'énergie dans les pays signataires de l'ALÉNA et la nature de la demande en énergies renouvelables, et brossons un tableau global de l'industrie des énergies renouvelables au Canada, au Mexique et aux États-Unis; la deuxième section donne un aperçu des mesures gouvernementales mises en œuvre dans chacun des trois pays, et, dans une certaine mesure, celles prises au niveau infranational, à l'appui du développement du marché des énergies renouvelables, de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de l'élimination ou de la réduction des obstacles, notamment l'accès aux réseaux; dans la troisième section, nous tentons de déterminer si les mesures décrites dans la section 2 pourraient contrevenir aux normes définies dans l'ALÉNA ou être régies par ces normes et cherchons à savoir si certaines dispositions de l'ALÉNA pourraient servir à améliorer l'accès aux marchés transfrontaliers des énergies renouvelables (par exemple, les dispositions relatives aux normes techniques). Dans un document de la CCE, on faisait valoir que les lois des États américains sur les normes relatives aux portefeuilles d'énergies renouvelables, qui exigent que les détaillants d'électricité incluent dans leurs portefeuilles un certain pourcentage ou une certaine quantité d'électricité provenant de sources renouvelables, pourraient violer les dispositions du GATT relatives au traitement national . Cette conclusion s'appuie en grande partie sur l'hypothèse selon laquelle [traduction]« l'électricité produite à partir de sources renouvelables a les mêmes qualités que l'électricité produite à partir d'autres sources (conventionnelles), et ce, qu'elle soit produite au pays ou qu'elle soit importée. » Nous affirmons que les sources d'énergies renouvelables pourraient être considérées

Réactions d'Howard Mann, critique, séance 2C

M. Gaines conclut essentiellement que le chapitre 11 n'a pas eu et ne devrait pas avoir d'incidence sur la protection de l'environnement. Pourtant, dans son discours-programme, Dan Esty, a mentionné que le chapitre 11 de l'ALÉNA est une grave erreur. Je crains que la méthode utilisée ne permette pas de soutenir les grandes conclusions proposées. Les principales préoccupations sont les suivantes : (1) trop peu de cas ont été étudiés, (2) on ne tient pas compte des effets des décisions juridiques rendues dans les dossiers non reliés à l'environnement qui n'ont pas été étudiés, (3) ces cas ne donnent aucune indication quant aux effets des allégations concernant l'assouplissement de la réglementation, (4) le recours à l'article 1114 : « …par ailleurs conforme au présent chapitre » et (5) les analyses empiriques des cas renferment des erreurs du fait qu'on a consulté un trop petit nombre de sources de l'extérieur et que, souvent, ces sources n'étaient pas très objectives.

Le chapitre 11 présente toujours des désavantages. Le dossier Methanex, par exemple, a permis l'amélioration du processus et du contenu, mais la décision n'est pas exécutoire. Il n'y a pas de processus d'appel qui pourrait la rendre exécutoire et l'issue dépend de la décision d'un tribunal, ce qui signifie qu'une certaine distorsion demeure. Les déclarations faites par la CLE au sujet de la transparence constituent des politiques; elles n'ont pas force de loi. Les cas Weiler et Schreuer pourraient avoir des répercussions néfastes.

3 Gary Horlick, Christiane Schuchhardt et Howard Mann, *NAFTA Provisions and the Electricity Sector*, (Commission de coopération environnementale, document de référence présenté en vertu de l'article 13, l'électricité et l'environnement, 8 novembre 2001).

En ce qui concerne l'argument relatif à l'assouplissement de la réglementation, j'aimerais souligner que, dans l'affaire Ethyl, des ONG ont dû faire ce que le gouvernement n'a pas été en mesure de faire; par ailleurs, les États-Unis adoptent le comportement qui a valu une amende au Canada dans l'affaire S.D. Meyers. À mon avis, pour analyser l'incidence de l'assouplissement de la réglementation, il faut prendre connaissance des avis juridiques des gouvernements.

Je suis d'accord avec l'étude de Rob Howse. Elle semble contredire des études menées par la CCE dans le passé sur des « produits similaires », surtout en raison des délais de préparation et du dossier de l'amiante. Le problème ne réside pas dans le choix entre les sources renouvelables et non renouvelables, mais plutôt dans les distinctions artificielles qui sont établies entre les différentes sources d'énergies renouvelables. Les subventions peuvent également constituer un problème, mais de moindre importance. Une des questions soulevées porte sur le fait qu'aucune disposition de l'ALÉNA n'exige la délivrance d'un permis pour la construction d'une ligne de transmission transfrontalière qui ne satisfait pas aux critères environnementaux et ne répond pas à l'intérêt national.

Dans son document, Jon Plaut parle de son expérience personnelle relativement au processus de communications des citoyens, au CCPM et à d'autres processus publics, surtout des dispositions de l'ANACDE favorisant la participation du public. Il était intéressant d'obtenir le point de vue d'une personne « de l'intérieur » sur l'utilité de l'ANACDE.

Jon souligne la nécessité d'améliorer la participation publique, la responsabilité des trois Parties et le soutien financier accordé à la CCE. Son document renferme cependant certaines lacunes : malgré des résultats intéressants, l'efficacité de ces éléments importants ne suffit pas à garantir l'efficacité de l'ANACDE et de la CCE. En effet, le processus de communications des citoyens ne remplace pas l'obtention de résultats en matière d'environnement, pas plus qu'il n'accorde de l'importance ou de la pertinence à la CCE aux yeux des ministres de l'Environnement des trois pays. Par exemple, le mandat environnemental confié au nouveau partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité devrait être un avertissement clair : Est-ce que cela est attribuable au fait que la CCE ne jouit pas de la confiance des gouvernements? Les ministres doivent considérer que la CCE est utile. En vertu de l'ANACDE, la Commission du libre-échange a établi que l'environnement relève de la CCE. Dans les faits, l'ANACDE n'influe nullement sur les activités de la CLE; les représentants commerciaux participent à nos activités, mais les représentants du secteur de l'environnement ne participent pas aux activités commerciales. En conclusion, je pose une question simple, mais très importante : Est-ce que la CCE cherche à démontrer son efficacité ou simplement à survivre?

Réactions de Richard Newfarmer, rapporteur, séance 2C [4]

On pourrait résumer comme suit le thème de la séance : Est-ce que l'ALÉNA a favorisé l'adoption de mesures institutionnelles et législatives qui ont permis d'améliorer la performance environnementale? La réponse simple est oui. Mais, dans les faits, il y a certains problèmes. Premièrement, certains participants estiment que la CCE n'exploite pas son plein potentiel et qu'elle devra relever d'importants défis à court terme. Deuxièmement, le processus de règlement des différends présente certains écueils qui exigent un examen attentif et une surveillance étroite, pour éviter que les décisions qui seront prises à l'avenir nuisent à l'amélioration de la performance environnementale. Permettez-moi d'élaborer quelque peu en m'inspirant des trois documents présentés.

4 Mon intervention présente un avantage et deux inconvénients. L'avantage, c'est que bon nombre d'entre vous venez tout juste d'entendre les présentateurs, je pourrai donc me permettre d'être bref. Le premier inconvénient, c'est que je suis le seul économiste au sein d'un groupe de brillants avocats—et les traducteurs, qui ont fait un excellent travail, n'ont pas vraiment simplifié leur jargon. Le second inconvénient est que, faute de temps, j'ai dû prendre des notes manuscrites et que, comme j'ai de la difficulté à déchiffrer ma propre écriture, certaines erreurs se glisseront peut-être dans le rapport.

Institutions

Jon Plaut a parlé avec éloquence de l'efficacité de la CCE et du CCPM, des possibilités qui s'offrent à eux et des défis qu'ils doivent relever. Je ne résumerai pas son propos, mais je vous recommande de lire son rapport, qui donne un aperçu très clair de la situation. Pour réaliser son plein potentiel, la CCE pourrait saisir de nouvelles occasions d'élargir son champ d'action; il suggère notamment ceci, à l'instar d'autres personnes :

- **Améliorer l'accès aux données sur le commerce et l'environnement pour faciliter les analyses;**
- **Participer activement à la promotion des énergies renouvelables;**
- **Examiner la possibilité de prendre une part plus active dans les programmes d'échange de certificats d'émission de carbone[5].**

Cependant, pour que la CCE puisse atteindre ces objectifs, il faut changer la façon dont les gens perçoivent l'environnement en Amérique du Nord. Par ailleurs, la CCE doit composer avec des ressources limitées, le gouvernement du Mexique versant parfois ses contributions en retard. Enfin, les trois pays semblent opter pour une forme d'unilatéralisme introverti. Jon l'a très bien décrit : « Nous vivons à une époque où les traités multilatéraux ne sont pas appliqués de manière systématique. » Ce sont tous des problèmes que nous tous qui nous intéressons à l'environnement, au commerce et aux activités internationales, devrons tenter de régler.

Questions d'ordre juridique

L'excellent document de Sanford Gaines soulève deux questions intéressantes et propose des réponses perspicaces :

- **Les investisseurs étrangers se sont-ils servi de l'ALÉNA pour se soustraire aux règlements environnementaux?**
- **Est-ce que les décisions prises dans le contexte de l'ALÉNA ont donné lieu à un assouplissement de la surveillance de l'application de la réglementation environnementale?**

M. Gaines répond à ces questions en faisant une analyse détaillée des quatre décisions rendues au sujet de différends liés à l'environnement, en tenant compte des faits propres à chaque cas, du bien-fondé juridique des décisions et du contexte plus global entourant chaque cas. Ses conclusions sont encourageantes. De manière générale, les décisions n'amènent pas à conclure que les étrangers se sont soustraits aux règlements; en fait, M. Gaines constate que les décisions sont justes et limitées. Il ne conclut pas non plus que le processus de règlement des différends a donné lieu à un assouplissement de la réglementation; cette constatation s'appuie sur le fait que plusieurs États américains ont interdit le MTBE après l'examen du dossier et après que le Congrès mexicain a renforcé sa réglementation environnementale.

Howard Mann s'est dit sceptique à ce sujet. Selon lui, nous en sommes à un stade embryonnaire; bien qu'il traite de cas relatifs à l'environnement, le document de M. Gaines ne porte que sur un petit échantillon et ne traite pas des problèmes soulevés dans d'autres cas qui pourraient servir ultérieurement à limiter l'application de la réglementation environnementale ou à créer des moyens de dissuasion pour les décideurs. Cela s'est appliqué particulièrement après qu'un tribunal a ordonné qu'une importante indemnisation soit versée aux plaignants dans des différends investisseur-État en Europe de l'Est.

5 Permettez-moi de préciser que la Banque mondiale a établi un marché auquel participent l'UE, le Canada et le Japon; si les membres de la CCE souhaitent se rendre à Washington pour discuter d'une collaboration possible, je suis persuadé qu'ils seront bien accueillis.

Le deuxième document, préparé par Rob Howse et Petrus van Bork, cherche à savoir si l'ALÉNA a créé des obstacles juridiques ou des mesures de dissuasion réglementaire en ce qui a trait au commerce des énergies renouvelables. À cette question, les auteurs répondent non, mais apportent certaines nuances. Il ne semble y avoir aucun obstacle aux programmes de subventions, dans la mesure où les critères du traitement national sont respectés et qu'il existe des normes relativement aux « produits non similaires ». Les auteurs cherchent également à savoir si l'ALÉNA peut faciliter l'élimination d'autres obstacles au commerce des énergies renouvelables, par exemple les différentes normes techniques. Ils concluent que l'ALÉNA pourrait effectivement être davantage utilisé à cette fin. On peut penser que les principaux obstacles au commerce des énergies renouvelables ne découlent pas de l'ALÉNA et des règlements, mais sont plutôt associés aux coûts de production et à d'autres considérations techniques.

Conclusions

En conclusion, permettez-moi de vous parler des trois principaux éléments que je retiens de la séance et, en fait, de l'ensemble du Symposium.

Premièrement, ce qui ressort des documents présentés—dont celui de David Stern et plusieurs autres—c'est qu'on observe une plus grande convergence en ce qui concerne la qualité de l'environnement et une plus grande harmonisation des normes des Parties à l'ALÉNA. La bonne nouvelle, c'est que les normes ont tendance à être plus strictes. Par ailleurs, plusieurs documents montrent que l'ALÉNA—et plus particulièrement la CCE—a joué un rôle de premier plan dans la diffusion de ces normes. Le document de Jon Plaut renferme plusieurs exemples de mesures directes prises dans les régions frontalières. Le rôle de l'ALÉNA peut cependant être indirect. L'application de normes plus sévères au Canada et aux États-Unis a forcé les entreprises mexicaines qui souhaitent percer les marchés de leurs partenaires du Nord à adopter des technologies plus efficaces; en favorisant l'intégration au moyen d'investissements étrangers, du commerce et de la communication d'information, l'ALÉNA a permis la diffusion des normes.

Deuxièmement, les discussions m'amènent à conclure que les accords commerciaux régionaux comme l'ALÉNA sont plus efficaces que l'OMC, qui propose une approche multilatérale, pour favoriser l'utilisation des activités et des règles commerciales pour améliorer l'environnement. Il est déjà suffisamment difficile de négocier des accords entre trois pays sur la gestion du commerce et de l'environnement, il l'est encore plus, comme nous l'avons vu à Genève, voire impossible d'amener 148 pays membres de l'OMC à s'entendre sur un programme de réglementation aussi complexe. Les progrès réalisés dans le contexte du programme commercial de l'OMC ont été freinés, et il est fort possible que les négociations du cycle d'Uruguay n'aboutissent pas. Si on ajoute d'autres critères aux négociations commerciales multilatérales, on risque de miner complètement les efforts de libéralisation des échanges—et d'autres mesures qui limitent l'utilisation de pratiques agricoles qui nuisent à l'environnement et au libre-échange au profit d'une utilisation plus efficace des ressources pour à améliorer la qualité de l'environnement.

Cela ne signifie cependant pas qu'il faut cesser de négocier des ententes multilatérales pour améliorer la qualité de l'environnement. Ce qui m'amène à mon troisième élément. Il faut mettre en place des mesures multilatérales. Qu'on parle de changements climatiques, de lutte contre les émissions de CFC pour protéger la couche d'ozone ou encore de protection de la vie marine, entre autres—il faut que tous les pays unissent leurs efforts et adoptent des normes de production et des normes techniques des plus efficaces pour réduire les impacts sur l'environnement. Nous avons fait certains progrès, par exemple, l'adoption du Protocole de Montréal. Il en faut davantage. Il faut de nouvelles initiatives bilatérales visant à amélio-

rer la qualité de l'environnement. L'US EPA applique de longue date un programme efficace, quoique sous-financé, auquel participe le gouvernement de la Chine. Ce programme a pour but d'aider la Chine à définir des normes, à améliorer ses programmes de surveillance des émissions, à analyser les effets néfastes sur la santé et à trouver des solutions de rechange. L'aide bilatérale et le partage de l'expertise pour aider les pays à améliorer leurs normes nationales constituent souvent une façon plus efficace de resserrer les normes à l'échelle internationale que les accords commerciaux, puisque ces normes locales s'appliquent à l'ensemble des investissements et de la production, pas seulement aux quelques secteurs qui sont visés par l'accord commercial. Par conséquent, ceux d'entre nous qui ont l'environnement à cœur ne peuvent s'en remettre uniquement—ou essentiellement—aux accords commerciaux comme principal instrument d'adoption de politiques environnementales.

Commission de coopération environnementale, avec l'appui d'Affaires étrangères Canada et d'Hydro-Québec

Affaires étrangères et Commerce international Canada
Foreign Affairs and International Trade Canada
Canada

Hydro Québec

La **Commission de coopération environnementale** est une organisation internationale qui a été créée par les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue de protéger, par le truchement de la coopération, notre environnement commun que représente l'Amérique du Nord, de prévenir les différends éventuels en matière de commerce et d'environnement et de promouvoir l'application efficace des lois de l'environnement.

Pour de plus amples renseignements sur nos activités,
prière de consulter le site Web : www.cec.org

Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
(514) 350-4300 f (514) 350-4314
info@cec.org / www.cec.org